



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
n°2024 – 07- 15
(TSM)

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

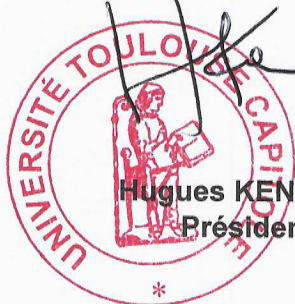
Vu l'avis du conseil d'administration de l'École de Management -TSM en date du 26/06/2024,

DÉCIDE

Article unique

Les tarifs de la formation continue et alternance proposés par l'École de Management-TSM, au titre de l'année universitaire 2024-2025, annexés à la présente décision, sont adoptés.

Fait à Toulouse, le 18/07/2024



Hugues KENFACK
Président
*



Conseil d'administration TSM -
26 juin 2024

Service Formation
Professionnelle

TARIFS FORMATION PROFESSIONNELLE

Année universitaire 2024/2025

PRÉPARATION AUX EXAMENS COMPTABLES SUPÉRIEURS

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) - en alternance

Tarifs 2024/2025

(hors droits d'inscription)

7 455 €

Alignement coût contrat